

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2022-62

MARCHÉ SE2016-05 ASSURANCE – AVENANT DE PROLONGATION DE DURÉE (LOT 3)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu le marché de services SE2016-05 Marché global d'assurance passé pour la partie flotte automobile et auto-mission (Lot 3) et la protection juridique et la protection fonctionnelle (Lot 4), attribué à la société SMACL Assurances qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

Vu la DP2021-01 portant avenant de prolongation du marché SE2016-05 pour les lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu la DP2022-01 portant avenant de prolongation du marché SE2016-05 pour les lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant le terme du marché, le Syndicat a demandé la prolongation pour 6 mois supplémentaires afin de relancer un nouveau marché,

Considérant que la SMACL a accepté cette prolongation selon certaines conditions financières,

Considérant que cela ne remet pas en cause les règles de passation des marchés publics (passés selon la procédure adaptée et publiée au BOAMP), la totalité du marché ne dépassant pas le seuil des 209 000,00 € HT (pour les marchés lancés avant le 1^{er} janvier 2018),

Considérant la DP2022_50 portant avenant n°4 sur les lots 3 (Flotte automobile et accessoires/auto-collaborateur) et 4 (Protection juridique et pénale),

Considérant que les contrats VAM 0001, 0002 et 0003 n'étaient pas mentionnés dans la décision ci-dessus,

Il convient donc de signer des avenants pour intégrer ces prolongations au contrat.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer avec la SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador-Allende, CS 20222 – 79031 NIORT Cedex 9 les avenants de prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2023 :
 - o Lot 3 : Flotte automobile et accessoires : Avenant Véhicules à moteur :
 - N°0007, n° de police : V.A.M.0001
 - N°0003, n° de police : V.A.M.0002
 - N°0003, n° de police : V.A.M.0003
- Article 2 : **PRÉCISE** que ces avenants entraîneront une majoration en fonction de l'indice en vigueur ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2023.

Fait à Damazan, le

Le Président,

Michel MASSET